

LA MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

LE NORD CANADIEN—LE RENVOI DU RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DES TERRES AU COMITÉ PERMANENT

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, le 2 décembre j'ai posé une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien). Je lui ai demandé s'il confirmerait à la Chambre qu'il avait donné l'assurance au comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien durant la dernière session qu'il lui renverrait l'ébauche du règlement sur l'utilisation des terres dans les Territoires. Le ministre a répondu:

Monsieur le président, je ne peux me rendre au désir de l'honorable député, car les règlements en question n'ont pas encore été approuvés par le gouverneur en conseil, mais aussitôt qu'ils le seront, je tâcherai de déterminer si cette question peut être déferée au comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Monsieur l'Orateur, cette réponse m'a rendu malheureux parce qu'elle laisse deux questions en suspens. D'abord, le ministre renverra-t-il vraiment ces règlements au comité, et en second lieu, les renverra-t-il pour qu'ils soient examinés d'une façon qui permettra à ceux qui désirent en discuter le contenu avec le comité de déposer devant ce dernier?

Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur des déclarations faites par le ministre au comité permanent le 2 juin 1970. A ce moment-là, nous examinions les amendements à la loi sur les terres territoriales qui rendaient possible la rédaction de règlements sur l'utilisation des terres. Si le ministre était ici, il se souviendrait probablement qu'au tout début des audiences un député libéral, membre du comité, s'est presque emporté. Il a dit que le gouvernement nous demandait un chèque en blanc. Cependant le 2 juin, il s'était apaisé et il ne s'est plus opposé à l'adoption du bill modificateur. A la page 58 du fascicule n° 23 du compte rendu des délibérations du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, le ministre dit plusieurs choses. Je voudrais citer certaines d'entre elles. Vers le bas de la page, sur le côté gauche, il déclare:

• (10.00 p.m.)

M. Nielsen a affirmé plus tôt que le ministre constitue le pouvoir le plus important dans les régions du Nord...

Un député a interjeté: «Vous pouvez le croire.» Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a poursuivi:

Cependant, je partagerai ces pouvoirs avec vous...

Il s'agit des pouvoirs.

...parce que vous serez en mesure d'étudier les règlements lorsque la rédaction en sera terminée.

Plus loin, il a ajouté:

Comme je l'ai dit tantôt, il est très urgent d'établir des règlements parce que présentement il n'en existe aucun. Il peut arriver que la situation devienne dramatique à bien des

égards dans le Nord si nous n'agissons pas assez vite. C'est la raison de mon témoignage au comité.

Ensuite, le député de Kootenay-Ouest (M. Harding) a posé au ministre quelques questions sur l'exploration pétrolière et les règlements ou contrôles relatifs à l'utilisation du sol par ceux qui font l'exploration. Après quelques commentaires du ministre, j'ai dit:

J'aimerais qu'on me fournisse une précision, monsieur le président. Le ministre affirme que lorsque la rédaction des règlements sera terminée, il accepterait de les présenter au comité. Est-ce qu'il veut dire qu'il nous les présentera avant ou après leur proclamation?

Le ministre a répondu:

Évidemment, tout dépendra du temps où le comité pourra les étudier; je veux bien accuser un retard, mais c'est une question de temps. Je dois faire face à mes responsabilités comme ministre et proclamer les règlements, si c'est nécessaire de le faire, parce que j'ai reçu cette responsabilité du gouvernement et du Parlement également. Toutefois si je puis vous les remettre pour que vous puissiez les étudier avant que nous les proclamions, je serais très heureux de le faire. Comme je vous l'ai dit si nous décidons demain d'interdire un certain genre de camions dans les régions du Nord, je ne peux dire à aucune entreprise que je n'approuve pas le genre de camions parce qu'ils pourraient causer des dégâts à l'écologie; s'ils ne veulent pas m'écouter je n'y peux rien. Ainsi le tubage d'un puits d'huile est très important et je ne veux pas courir de risques à ce sujet.

J'ai ensuite demandé si j'avais bien compris...

...que le ministre compte déferer au comité, peut-être à l'automne, ces règlements pour que le comité puisse convoquer des spécialistes pour donner leur opinion au sujet de ces règlements.

Le ministre a répondu:

Je serais très heureux d'avoir votre avis au sujet des règlements. Si vous voulez me faire des recommandations, si les règlements n'ont pas assez de force, à votre avis, et si vos recommandations sont valables, je serais très heureux d'en tenir compte, avant ou après la proclamation.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

M. Judd Buchanan (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, aux termes de la loi sur les terres territoriales, les règlements sur l'utilisation des terres doivent être discutés avec les conseils territoriaux avant d'être appliqués. Le ministère est disposé à discuter et le fera dès que les conseils se réuniront. Il y a eu un retard, évidemment, parce que le conseil territorial des Territoires du Nord-Ouest a été dissous il y a plusieurs mois, avant les élections qui auront lieu plus tard ce mois-ci, le 21 décembre. Dès que le conseil se réunira, le ministère discutera des règlements avec lui.

Il faut annoncer dans la *Gazette du Canada* les règlements étudiés par les conseils avant qu'ils soient approuvés par le gouverneur en conseil. Ainsi tous les intéressés auront l'occasion de les examiner et de les commenter. Comme le ministre l'a mentionné dans sa réponse au député le 2 décembre, on décidera alors s'il faudrait ou non renvoyer cette question au comité permanent des